

## Mail reçu le 04/12/2021 à 21h59

A l'attention de Monsieur Hugues Morizot, Commissaire Enquêteur,

Nous habitons Cestas depuis 18 ans et avons choisi le quartier de Gazinet pour son cadre de vie. Nous avons appris récemment qu'une enquête publique était menée concernant une demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation de 3 lotissements "Domaines de Lartigue 1, 2 et 3 » permettant la création de 325 logements mais détruisant de ce fait 16.94 ha de forêt.

Dans le dossier d'enquête publique, nous avons pu constater que des études étaient menées depuis 2018. Pourquoi, ces projets de grande ampleur n'ont-ils pas été travaillés en concertation avec les Cestadais ?

Nous nous interrogeons sur l'avenir de Gazinet après la construction de ces 325 logements en terme d'**infrastructures** :

- Les axes routiers principaux sont actuellement saturés le matin et le soir au niveau du rond-point du collège et au carrefour du Pacha, secteur qui prévoit également la construction de nombreux logements,
- Les réseaux sont théoriquement bien dimensionnés d'après les données de l'étude cependant des désordres au niveau du réseau d'eau usées sont connus et fréquents dans le secteur,
- Les crèches, les écoles, le collège, les équipements sportifs seront-ils suffisants pour accueillir les enfants ?
- Et qu'en est-il des commerces de proximité ?
- Et le parking de la gare sous-dimensionné, qu'est-il prévu ?

Nous avons également appris, à partir du dossier mis à l'enquête, que des **zones humides, des arbres remarquables, des espèces protégées et des zones à fort enjeux écologiques** existaient dans les terrains à aménager. L'étude environnementale explique clairement que l'intérêt général de réaliser ses logements justifie la destruction de cet environnement et qu'une compensation serait mise en place à Pierroton.

De ce fait, nous nous sommes renseignés sur la séquence **éviter, réduire et compenser** les impacts sur l'environnement qui est une notion qui dépasse la seule prise en compte de la biodiversité, pour englober l'ensemble des thématiques de l'environnement (air, bruit, eau, sol, santé des populations...). Sa mise en œuvre contribue également à répondre aux engagements communautaires et internationaux de la France en matière de préservation des milieux naturels. Dans la conception et la mise en œuvre de leurs plans, programmes ou projets, il est de la responsabilité des maîtres d'ouvrage de définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible, compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement.

Nous n'avons pas compris comment certains impacts du projet ont pu être évités, réduits ou compensés :

- La disparition des 16.94 ha de forêt entre le quartier de Gazinet et l'autoroute va engendrer un impact négatif sur la qualité de l'air et sur l'augmentation du bruit. Qu'est-il prévu pour compenser ces effets?
- Comment le projet de destruction de 16.94 ha a pu être évité ? Y a-t-il eu un recensement des friches industrielles, agricoles et commerciales réalisé sur la commune de Cestas ? Ne reste-t-il que la forêt à aménager sur Cestas ? Cela semble incompréhensible au regard de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et qui vise à accélérer la transition écologique de la société et de

l'économie française car elle prévoit des objectifs en matière d'artificialisation des sols en divisant par deux le rythme de bétonisation d'ici 2030.

- Suite au diagnostic écologique, nous avons vu qu'il y avait des arbres présentant un intérêt fort par rapport à des espèces protégées présentes sur le site du projet. La majorité de ces arbres ne seront pas conservés. Pourquoi n'a-t-il pas été possible de les préserver et d'adapter le projet en fonction ? Cette biodiversité présente sur Cestas est une richesse que nous estimons importante pour les générations futures.

Dans le cadre de la présentation du projet, nous avons noté une incohérence entre l'étude hydrogéologique réalisée par ENVOLIS et la gestion des eaux pluviales envisagée sur les 3 lotissements présentée dans le programme des travaux.

Dans le rapport d'ENVOLIS, il est recommandé de limiter le fond de fouille des ouvrages de compensation à 0,40 m/TN afin de ne pas recouper le toit de la nappe superficielle en période de hautes eaux et de dimensionner les ouvrages sur la base d'une pluie de retour de 20 ans au minimum.

Les profils en long de la voirie présentent le niveau du terrain naturel ainsi que les ouvrages de compensations sous voirie qui peuvent se situer à 1.5m sous le terrain naturel !! De plus, les notes de calcul des bassins de stockage présentent des calculs avec une pluie de retour de 10 ans.

Aujourd'hui, avec les inondations qui s'amplifient du fait de l'imperméabilisation des sols, nous ne comprenons pas pourquoi les préconisations d'Envolis n'ont pas été respectées. D'autant que l'érosion des sols est favorisée après défrichement augmentant ainsi le ruissellement des eaux superficielles et diminuant l'infiltration.

Enfin, la disparition des 16,94 ha de forêt et la réalisation du projet de 325 logements vont engendrer une augmentation de la température avec la création d'îlots de chaleur, problèmes que règlent actuellement les métropoles en re-naturant certains quartiers. Aussi, les voies nouvelles prévues en enrobés, bordées de chaque côté d'un trottoir nous questionnent. Pourquoi si peu d'espaces verts communs, si peu d'espaces de jeux pour les enfants, si peu d'espaces pour « vivre ensemble » n'ont-ils pas été envisagés ?

Pour conclure, nous souhaitons préciser que notre famille est heureuse de vivre à Cestas, ville familiale dans un environnement privilégié. Aussi, nous insistons et demandons à ce que le "Domaine de Lartigue" soit un projet élaboré en concertation avec les Cestadais. C'est pourquoi, nous contestons la demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation de ce projet.

Famille MILLARDET